

# VAR HABITAT – OPH DU VAR

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**  
**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## EXTRAIT

20

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **7 MAI 2026**

**Objet de la délibération :**

**PRET PAM DE  
4 954 844 € POUR LE  
FINANCEMENT DE LA  
REHABILITATION LE  
GUYNEMER A TOULON  
078-14**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

**Présents :** Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno  
BAIXE, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle  
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick  
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI,  
Jacques PEYROT

Carmen COINTREL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI  
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Christian BRIEL  
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE  
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU  
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI

**Absents et excusés :** Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH,  
Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc LAURIOL.

**Représentants du CSE excusés :** Didier D'HOTEL, Stéphanie  
MANETTI

**Commissaire du gouvernement excusé :** Frédéric LOUBEYRE  
(DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à  
réaliser auprès de la C.D.C. un contrat de prêt d'un montant de 4 954 844.00 € et dont les  
caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : 4 954 844.00 €
- 
- Périodicité des échéances : annuelle
- Durée du prêt : 25 ans

- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.60%.

*Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*

- Modalité de révision : Double Révisabilité (DR)
- Amortissement : Capital Prioritaire
- Taux annuel de progressivité des échéances : de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

*Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.*

Garantie demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de ce prêt et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI